


**TRANSPORTS**

# 15 mai : activation zone bleue

La zone bleue sera activée du 15 mai au 15 septembre : du lundi au samedi, de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, les automobilistes doivent donc apposer un disque de stationnement (disque européen) en indiquant leur heure d'arrivée. Ils pourront stationner gratuitement pendant 1h30.

*Publié le 10 mai 2026*

Afin de limiter les «  voitures ventouses  » et de permettre aux clients des commerces de se stationne plus facilement sur un court laps de temps, tout en maintenant une gratuité totale du stationnement à Batz-sur-Mer, la commune a mis en place il y a plusieurs années des zones bleues et des arrêts 30 minutes, dispositifs qui ont démontré toute leur efficacité.

## À partir du 15 mai

La zone bleue sera activée jusqu'au 15 septembre : du lundi au samedi, de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, les automobilistes doivent donc apposer un disque de stationnement (disque européen) en indiquant leur heure d'arrivée. Ils pourront stationner gratuitement pendant 1h30.

76 places de stationnement sont concernées : dans le haut de la rue des Etaux, la rue Charles de Gaulle, la place du Garnal, la rue Jean XXIII, le parking de la mairie, les trois places en épi parking de La Poste, rue du Croisic, et la Grande Rue.

Conformité RGAA
**Non conforme**

**MAIRIE DE BATZ-SUR-MER**

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-batzsurmer.fr
02 40 23 92 25